



Rapport Blanchard/ Tirole (2/3) :

des idées dépassées sur les enjeux environnementaux

Mémo N°70 - 2/3

Mercredi 23 juin, un collectif d'économistes ont rendu un [rapport](#)¹ présentant leurs propositions pour faire face à trois enjeux majeurs : la crise climatique, les inégalités et la démographie. Ce rapport était une commande du Président Macron datant de mai 2020.

Les rapporteurs sont Jean Tirole (prix de la Banque de Suède en sciences économique en mémoire d'Alfred Nobel) et Olivier Blanchard (ancien chef économiste FMI), autrement dit deux pontes de l'économie dominante.

Ils ont décidé de s'entourer uniquement d'économistes, dont l'écrasante majorité est issue des courants dits « standards » (principalement tournés vers le marché), laissant de côté les chercheurs des autres courants (marxistes, post-keynesiens, économie écologique, institutionnaliste, etc.) et des autres sciences sociales. On peut regretter ce manque d'ouverture. Les rapporteurs mettent en avant la pseudo « diversité » de cette commission, en réalité il ne s'agit que d'économistes « mainstream » avec des représentants des « variants » de la pensée libérale classique mais aucun économiste hétérodoxe².

A moins d'un an de l'élection présidentielle et à quelques mois de l'ouverture de la campagne électorale (si elle n'est pas déjà commencée), ce rapport pourrait constituer la base programmatique du candidat Macron, il convient donc d'y apporter une attention particulière.

Afin d'analyser les principales propositions de ce rapport, nous étudierons séparément les différents chapitres, il sera question ici du chapitre sur le défi climatique. (Voir [ici](#) pour celui portant sur les inégalités).

La tarification du carbone comme outil incitatif

Les auteurs souhaitent l'instauration d'une taxe carbone (pas seulement sur l'essence) à un niveau élevé.

Cela découle de leur positionnement théorique. Dans la théorie économique standard, les agents économiques font constamment des arbitrages afin d'opter pour la solution la moins coûteuse pour eux. Dans le cas des émissions carbone, les dirigeants d'entreprises et actionnaires arbitrent seulement entre le coût des investissements nécessaires pour économiser une tonne d'émission de carbone et la taxe à payer pour une tonne de carbone émise.

Exemple (totalement fictif): Le prix du carbone est fixé à 100€ la tonne c'est-à-dire qu'à chaque tonne émise, l'entreprise doit s'acquitter d'une taxe de 100€. Techniquement, une entreprise peut appliquer un filtre, à changer tous les ans, sur une cheminée de son usine. Ce filtre permettra d'économiser l'émission d'une tonne de carbone chaque année. Le filtre coûte 120€.

¹ <https://www.strategie.gouv.fr/publications/grands-defis-economiques-commission-internationale-blanchard-tirole>

² Le terme d'hétérodoxe s'inscrit en opposition à celui d'orthodoxe qui qualifie un économiste qui opère dans le courant de la pensée dominante c'est-à-dire d'inspiration libérale à l'heure actuelle.

L'entreprise va donc préférer s'acquitter d'une taxe de 100€ plutôt que de consentir à l'investissement nécessaire (120€) pour ne pas émettre cette tonne de carbone.

Si le prix de la taxe d'une tonne de carbone passe à 150€, elle va consentir à cet investissement qui, de fait, lui fera économiser 30€ par rapport à la taxe qu'elle aurait à payer si elle n'installe pas le filtre.

Augmenter le prix du carbone (autrement dit le montant de la taxe) revient donc à faire pencher davantage d'arbitrages du côté de l'investissement dans des technologies/solutions plus propres plutôt que dans le paiement de la taxe.

Marché européen des quotas d'émissions carbone, l'échec cuisant du marché

Pour rappel, il existe déjà un mécanisme de tarification du carbone *via* le « système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) » mais ce mécanisme est inefficace pour plusieurs raisons. Il s'agit d'un système d'échanges de quotas d'émissions. L'avantage des quotas est que la puissance publique détermine le niveau d'émissions carbone maximum, qui est ensuite réparti puis échangé entre les entreprises. Or sous la pression des lobbys, l'Union Européenne a distribué aux entreprises des quantités très importantes de quotas, bien plus que ce qu'elles polluaient réellement avant la mise en place de ce marché.

Ainsi, le prix de ces quotas est structurellement faible (bien que très volatil), ce qui ne crée aucun effet incitatif pour les entreprises. En plus de cela, de nombreux secteurs sont exemptés de ce marché et il existe de nombreuses parades pour réduire encore le coût des émissions carbone.

Enfin, bien qu'il règne une certaine opacité, les chercheurs³ estiment qu'une large majorité des échanges de quotas se font en réalité entre agents financiers qui ne cherchent qu'à spéculer sur le prix du carbone.

Quelques garde-fous pour éviter un nouveau fiasco

Avant de mettre en avant la proposition d'un prix élevé du carbone, le rapport revient sur l'échec cuisant de la taxe carbone, qui a été l'élément déclencheur de la crise des Gilets Jaunes. Pour les auteurs-rices du rapport, les français-e-s ont jugé cette taxe punitive et anti-redistributive (ce qui est effectivement le cas).

De façon assez surprenante, le rapport met en avant que les « mesures non transparentes » font l'objet de moins de contestation, et pour cause, on combat toujours difficilement ce que l'on peine à connaître ou à comprendre.

Pour tirer les leçons de crise des Gilets Jaunes (et même d'une précédente crise dite « des bonnets rouges »), après avoir décrit la proposition de tarification du carbone, le rapport met en avant quelques garde-fous censés rendre la mesure plus acceptable politiquement.

³ **Nathalie Berta**, « Prix versus quantités : les contorsions du marché du carbone européen », *Revue de la régulation* [En ligne], 18 | 2e semestre / Autumn 2015, mis en ligne le 05 janvier 2016, consulté le 05 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/regulation/11392> ; DOI : [10.4000/regulation.11392](https://doi.org/10.4000/regulation.11392)

Le rapport met en avant que le « *changement climatique a un coût* » et qu'il est donc incontournable qu'il y ait des perdants aux mesures prises pour lutter contre. Toutefois, les perdants ne doivent pas tous être traités à la même enseigne.

On peut ainsi lire : « *Si les travailleurs doivent être protégés, ce n'est pas le cas des actionnaires, notamment ceux dont les entreprises savaient et qui ont eu l'occasion de changer leurs technologies, mais qui se retrouvent désormais avec des actifs sans valeur. Et si indemnisation il y a, elle doit être conçue pour ne pas dissuader les entreprises d'adopter des technologies vertes.* »

On se satisfait évidemment de tels propos qui tranchent fortement avec ce que l'on observe aujourd'hui avec les actionnaires qui licencient en prenant le climat pour prétexte.

Le rapport reste toutefois flou sur l'application concrète de ce principe. Il est question de « chèque vert » mais cela semble assez dérisoire par exemple pour des salariés qui perdraient leur emploi du fait de changement structurels importants.

En plus de cela, les auteur-riche-s mettent en avant la possibilité voire la nécessité de mettre en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières afin de ne pas créer de distorsion entre les entreprises françaises ou européenne (selon l'échelle retenue pour la taxe carbone) et les entreprises étrangères non soumises à la taxe carbone.

L'environnement n'est pas qu'une question économique

Faire de la taxe carbone la pierre angulaire de la politique climatique est le fruit du biais économiciste de la commission. Tout est pensé sous le spectre du marché. Ainsi dans leur vision des choses, la pollution et les émissions de carbone ne sont que des externalités⁴ c'est-à-dire des éléments rendant le marché imparfait.

En suivant cette logique, la solution consiste alors simplement à trouver les outils pour réinternaliser ces éléments c'est-à-dire les soumettre au marché. Donner un prix au carbone correspond à cela.

Or, cette vision des choses laisse de côté toute la dimension politique des questions environnementales. Au-delà de fixer un prix au carbone, la puissance publique doit avoir les moyens de fixer des normes, établir des interdictions pour pouvoir respecter ses engagements environnementaux et limiter le réchauffement climatique. Cette question des normes/interdictions est évoquée très succinctement dans le rapport et il est fait mention de divisions sur ce point entre les membres de la commission. Ce n'est pas étonnant quand on connaît l'attachement viscéral de certain-e-s aux mécanismes de marché.

De fait, la planification et le contrôle social nécessaire à la rupture environnementale sont également passés sous silence. En effet rien n'est planifié ni organisé, tout est soumis aux ajustements du marché qui ne dépendraient que du prix du carbone.

⁴ Externalité : Une externalité est un élément positif ou négatif qui a une influence sur un agent (entreprise, ménage ou Etat) qui découle, sans que cela soit volontaire, de l'activité économique d'un autre agent. Le caractère involontaire d'une externalité rend difficile sa prise en compte, son indemnisation, etc.

Le salut viendra de la R&D et de l'innovation ?

L'autre élément majeur dans les propositions de la commission est le renforcement de l'investissement dans la R&D.

Dans la première partie de ce chapitre, il est écrit « *Parfois, le concept rassurant de « croissance verte » est même invoqué pour affirmer que nous pouvons avoir le beurre et l'argent du beurre.* ». On pourrait croire alors à une prise de conscience louable sur la non-soutenabilité de notre système économique. On imagine alors des recommandations sur la nécessité d'une certaine sobriété en commençant par les plus riches.

Pourtant, il n'en est fait mention nulle part. Au contraire, l'innovation est présentée ensuite comme une porte de sortie possible, d'où la nécessité d'une R&D importante. A noter que le chapitre se conclut de manière plus nuancée en évoquant l'incertitude intrinsèque à la R&D et à ses résultats. Il paraît donc insensé de tout miser sur ce point pour lutter contre le réchauffement climatique.

Il est clair que la R&D et des progrès technologiques sont nécessaires pour permettre de réduire la consommation énergétique, etc. mais la technique ne peut être vue comme une solution miracle, nous exonérant de toute réflexion sur ce que l'on produit et consomme, pourquoi et comment, en un mot ; d'une remise en cause de ce que le capital fait faire au travail.

Enfin, pour inciter à la R&D, les auteurs comptent une fois de plus sur la taxe carbone, qui forcera, selon eux-elles, les entreprises à investir massivement dans des technologies propres pour émettre moins de carbone. L'importance de la recherche publique (qui continue d'être détruite par le présent gouvernement) est mise en avant dans ce rapport, sans que l'on comprenne réellement le rôle qui lui serait dévolu dans l'esprit de ces économistes.

En définitive, ce chapitre n'apporte aucun élément nouveau si ce n'est une caution au gouvernement pour remettre sur la table la taxe carbone. En effet, tout ce qui est indiqué est déjà connu, aucune proposition faite ici ne paraît franchement novatrice.

Ce rapport confirme l'incapacité des économistes libéraux à fournir des solutions dans la lutte contre le changement climatique. Le libre-échange et la fétichisation du marché ont joué un grand rôle dans la situation dramatique que nous nous apprêtons à affronter ; il est urgent de changer radicalement de vision économique, ce que ne fait aucunement le rapport, qui malgré quelques constats justes, reste incapable de tirer les conclusions de ceux-ci.

Montreuil, le 6 juillet 2021